

**Présidence :** M Bernard Vaillant

**Membres présents:** MM Jean-Paul Chamoulaud, Richard Corbiat, Laurent Fouché, Philippe Paulhac, Jean-Louis Puaud, Hervé Zago

**Membres excusés:** Néant

-----

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV N° 03 du 24/09/2020)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information du Président

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Nomination arbitres stagiaires
- Demande d'affectation de la part d'un JAD sur des rencontres « senior »
- Examen D3
- Etude des dossiers d'Arbitre
- Etude d'une feuille de match

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

Néant

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

### Validation du PV précédent

Le PV n° 3 de la réunion du Bureau de la C.D.A en date du 24/09/2020 est approuvé sans modification

### Infos du Président

Le Président informe les membres du Bureau qu'il a participé à une réunion de la C.R.A, organisée en visioconférence, le jeudi 15 octobre 2020. Lors de cette réunion, il a été décidé que la correction des examens « Candidats Régionaux » sera programmée le lundi 26 octobre 2020, puis validé par le Comité de Direction de la LFNA, le mardi 27 octobre 2020 et inséré sur le site de la LFNA le mercredi 28 octobre 2020.

La nomination des Arbitres R3 et AR2 (Saison 2019/2020), sera effectuée le vendredi 20 novembre 2020.

La C.R.A constate une baisse constante des effectifs arbitres dans l'ensemble des Districts, excepté dans le District des Pyrénées Atlantiques.

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Nomination arbitres stagiaires

Suite au contrôle écrit des connaissances qui s'est déroulé le samedi 03 octobre 2020, le Bureau de la C.D.A transmet la liste des nouveaux arbitres au Comité de Direction (CODIR) du District pour validation.

**Décision 01 : Le Bureau transmet la liste des nouveaux arbitres au Comité de Direction (CODIR) pour validation.**

### 2° - Affectation d'un JAD sur des rencontres « seniors »

Suite au courriel de M. Nathanaël DEVESNE en date du jeudi 01 octobre 2020, le Bureau de la CDA prend la décision de l'affecter dans le groupe D4

**Décision 02 : Le Bureau prend la décision d'affecter M. Nathanaël DEVESNE dans le Groupe D4**

### 3° - Examen D3

Après exploitation et analyse des résultats de l'examen D3, le Bureau de la C.D.A prend la décision de fixer la note minimum à 53 en lieu et place de la note 60 prévue par l'article 24 du règlement intérieur.

Cette décision prend en compte les besoins souhaités en termes d'effectif dans le Groupe D3.

**Décision 03 : Le Bureau valide la liste des arbitres admis à l'examen théorique.**

### 4° - Etude de dossiers arbitre

Après exploitation des différentes pièces en sa possession (Courriels, feuilles de match et rapports), le Bureau de la CDA prend la décision de convoquer trois arbitres des Groupes D2, D3 et JAD.

Les convocations seront adressées aux arbitres concernés par le secrétaire de la C.D.A  
Les convocations sont fixées au vendredi 30 octobre 2020.

**Décision 04 : Le Bureau valide la date des convocations**

## 5° - Etude d'une feuille de match

Après exploitation de la feuille de match informatisée (FMI), du rapport du joueur sanctionné et du rapport de l'arbitre, il s'avère que les sanctions disciplinaires infligées (Avertissement en lieu et place d'une Exclusion Temporaire) durant la rencontre ne sont pas conformes aux lois du jeu et démontrent une mauvaise interprétation du règlement.

En application de l'article 39 du statut de l'arbitrage, le Bureau de la C.D.A prend la décision d'adresser un avertissement à l'arbitre concerné.

Un courrier sera adressé à l'arbitre par le secrétaire de la C.D.A.

**Décision 05 : Le Bureau décide de sanctionner l'arbitre concerné d'un avertissement.**

## SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

Néant

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Courriers divers

- **Certificat médical de M. Olivier Carsoulle**  
Arrêt du 28 septembre à (sans date de reprise) → Pris note
- **Courriel en date du jeudi 01 octobre 2020 du secrétaire du FC Genac/Marcillac/Gourville**  
Demande de formation arbitre central bénévole → Réponse adressée par le secrétaire de la CDA

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU BUREAU DU 24/09/2020

N° Dossier	Thème	Décision	Pilote	Délai mise en œuvre
1	Nomination Arbitres stagiaires	<b>Validé</b>	Bureau CDA	Immédiat
2	Affectation d'un JAD dans le Groupe D4	<b>Validé</b>	Bureau CDA	Immédiat
3	Le Bureau valide la liste des arbitres admis à l'examen théorique	<b>Validé</b>	Bureau CDA	Immédiat
4	Le Bureau valide la date des convocations	<b>Validé</b>	Bureau CDA	Immédiat
5	Le Bureau prend la décision de sanctionner l'arbitre concerné d'un avertissement	<b>Validé</b>	Bureau CDA	Immédiat

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

**Le Président de la C.D.A**  
**Bernard Vaillant**



**Le Secrétaire**  
**Laurent Fouché**

